



VILLE DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU

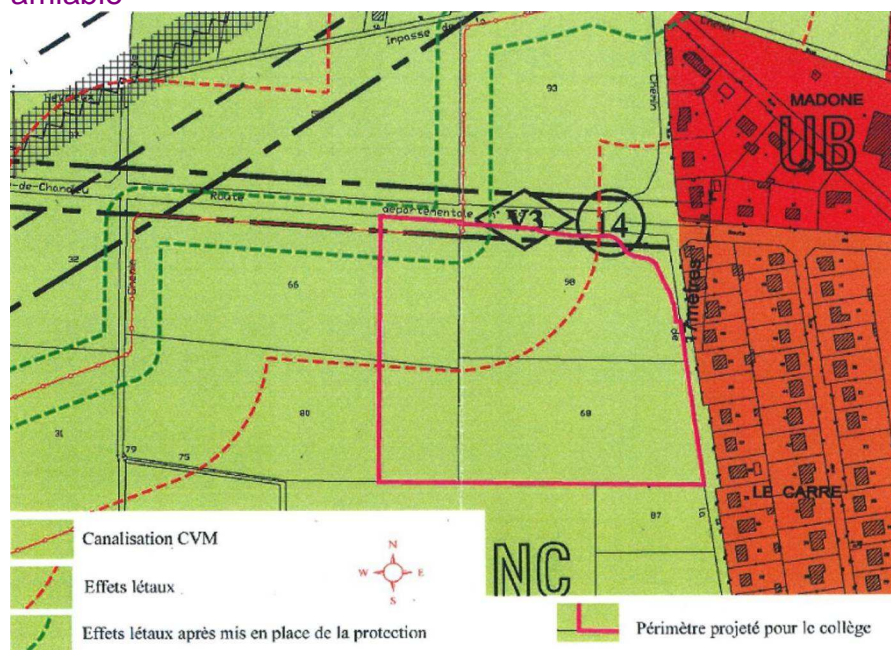
Conseil Municipal du 03 Février 2009

Approbation du procès-verbal du conseil du 16 décembre 2008

Unanimité

Compte rendu des délégations du Maire - Octobre à Décembre 2008

Achat des terrains pour la construction d'un collège. Réitération de l'acquisition amiable



Mr Raphaël Ibanez, Maire, rappelle à l'assemblée la précédente délibération pour l'achat des terrains lors du conseil municipal en date du 16 Décembre 2008. Il avait été autorisé à signer les compromis avec les propriétaires concernés le 23 décembre 2008, au prix de 26 euros le mètre carré selon l'avis des Domaines. Il précise que la surface totale de l'acquisition envisagée est de 41 663 m². Il rappelle à l'assemblée que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget 2008 et reportés sur l'exercice 2009.

Compte tenu de l'intérêt d'aboutir rapidement à la signature de l'acte authentique, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à :

- réitérer l'acte authentique d'acquisition.
- d'engager les formalités nécessaires à l'aboutissement de ces acquisitions foncières.

ADOPTE par 24 voix pour, 2 Contre et 1 Abstention (Liste Réagissons pour St Pierre)

Bilan de la politique foncière 2008

Mr Gilles Poënsin, adjoint délégué chargé des Finances, explique que, conformément à la loi 95-127 du 08/02/95, les conseils municipaux des communes de plus de 2000 habitants doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière et des cessions effectuées au cours de l'année.

Il présente à l'assemblée le bilan établi pour l'année 2008 :

- Délibération du 26/02/08 : Convention avec l'association syndicale de Grange-Haute pour prise en charge par la commune des voiries et espaces verts du lotissement.
- Délibération du 16/12/08 : Acquisitions de terrain pour alignement de voirie.
- Délibération du 16/12/08 : Acquisition amiable de terrains nus pour projet de collège.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'accomplissement de la formalité.

Approbation des CA 2008 et des comptes de gestion (Commune, eau, assainissement)

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2008 du Maire qui font apparaître les excédents suivants :

- Budget principal : Excédent Net de Fonctionnement : 563 085.98 euros et excédent d'investissement de 2 310 195.19 €uros
- Budget de l'Eau potable : un Excédent d'Exploitation : 211 462.75 euros et un Excédent d'investissement de 399 731.92 €uros
- Budget de l'assainissement : excédent Net d'Exploitation : 196 831.00 euros et excédent d'investissement de 301 630.83 €uros

Adoptés à l'Unanimité (Mr le Maire ne prenant pas part au vote)

Recrutement d'un collaborateur de Cabinet pour le service communication

Dans un souci constant de mieux communiquer avec la population, d'ouvrir, de faire connaître St Pierre de Chandieu au delà des frontières de la commune et ainsi faire entendre la voix St Pierrarde envers les autorités, Raphaël Ibanez, maire, informe l'assemblée du recrutement d'un collaborateur de Cabinet chargé de la communication (conception graphique et mise en page des bulletins, flash mensuel et zoom – actualisation et gestion du site internet – gestion des panneaux lumineux, communication interne).

Adopté par 17 voix Pour - 9 Contre (1 Union pour St Pierre, 5 Vivons St Pierre et 3 Réagissons pour St Pierre) et 1 abstention (Liste Union pour St Pierre)

Détermination des tarifs des vacations funéraires

Mr Francis Clergeot, adjoint délégué chargé de la Sécurité, présente à l'assemblée la circulaire préfectorale du 30 décembre relative à la réforme des vacations funéraires

(loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008) dont certaines dispositions sont d'application immédiate.

S'agissant de la surveillance des opérations funéraires, dans un souci de simplification des formalités imposées aux familles, le législateur a :

- 1) restreint le nombre d'opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police et
- 2) encadré le montant du taux unitaires des vacations funéraires payées par les familles qui devront désormais s'établir entre un montant plancher de 20 € ou plafond de 25 €.

Mr Clergeot rappelle à l'assemblée que la précédente délibération en date du 23 janvier 2007 avait fixé les vacations à trois fois la valeur mensuelle du point (soit 13.71 € au 01.01.2009). Il propose aux membres du conseil municipal de retenir le taux plancher de 20 € la vacation. Unanimité

Avis du Conseil sur le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

Considérant les conclusions exprimées dans le rapport de l'association PARFER, notamment :

- sur l'incidence des différentes hypothèses sur les populations impactées notamment à St Pierre de Chandieu,
- sur l'impact induit sur l'environnement,
- sur la coupure en deux de notre village,
- sur la non prise en compte des hypothèses des fuseaux au regard des infrastructures existantes,
- sur la non prise en compte des hypothèses des fuseaux au regard du transport des voyageurs,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de S'OPPOSER au tracé du fret ferroviaire dans la vallée de l'Ozon. Unanimité



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil municipal

Séance du Mardi 03 Mars 2009

I **Approbation du procès-verbal du conseil du 03 Février 2009**

Quelques modifications dans la rédaction sont à apporter. Unanimité

II **Débat d'Orientations Budgétaires 2009**

Gilles Poënsin, adjoint en charges des finances, présenta lors du conseil municipal le Débat d'Orientation Budgétaires pour l'année 2009.

Cette présentation est une obligation légale, le conseil municipal prit acte de la formalité. A noter pour l'année 2009 :

Eau : Baisse de 2 % de la surtaxe communale pour les particuliers
Assainissement : Baisse de 2 % de la surtaxe communale pour les particuliers
Commune : Montant des recettes 2008 reconduit dans les grandes lignes

"Conformément à nos engagements et grâce à notre rigueur de gestion, il n'y aura donc pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux en 2009 ni aucun recours à l'emprunt."

Principales dépenses d'investissement prévues :

- Voiries Réseaux (Zone industrielle – Bassins d'infiltrations)
- Bâtiments (École maternelle, Ancienne Mairie, MJC, Ateliers municipaux, vestiaires du stade)
- Autres (création aire de jeux, réserves foncières, toilettes publiques)

III **Demande de versement anticipé du FCTVA 2008**

Demande de versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008.

Cette dérogation au principe de décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les

services de la Préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec le représentant de l'État par laquelle la Municipalité s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008. Unanimité

IV ZAC « Les Portes du Dauphiné » - Bilan de clôture

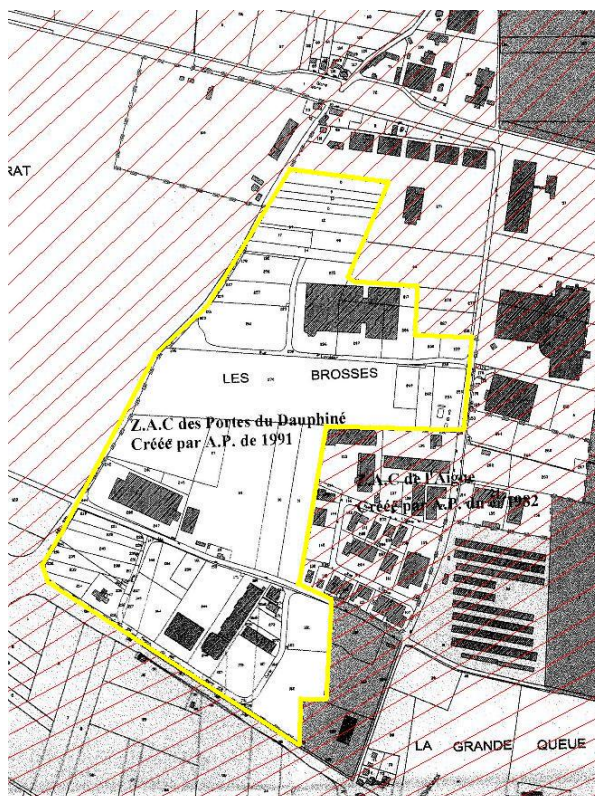
Rappel des principales délibérations relatives à la ZAC « Les Portes du Dauphiné » à savoir :

le 14/05/1991 : approbation du projet de création/réalisation de la ZAC, avec signature d'une convention déterminant le périmètre et le programme des équipements publics, et désignant les co-aménageurs : la SAEL (représentée par Mr Gérard JAMMET) et Mr Gustave DAFFLON,

le 04/12/2007 : modification de la convention en désignant la SAEL comme seul aménageur de la ZAC.

A noter : le programme des équipements publics à la charge de l'aménageur est terminé ainsi que les derniers travaux de finition ou plantations prévus dans le programme initial.

A l'unanimité, le maire prononce la clôture de la ZAC « Les Portes du Dauphiné » à la date du 31/01 /2009, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes de rétrocession des voiries, équipements et espaces publics appartenant à la SAEL au bénéfice de la Commune, et à engager les formalités nécessaires à la clôture du dossier de ZAC.



V Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols : Rectification d'erreur matérielle - plan de zonage

Lors de l'élaboration de la modification du Plan d'Occupation des Sols de 2005, relative au changement de destination des bâtiments agricoles, le bureau d'étude chargé de la modification a repéré les bâtiments agricoles sur un plan de zonage qui n'était pas conforme à celui qui était exécutoire.

Omissions ou erreurs sur le plan de zonage : certains espaces boisés ont été omis, zone NDa non reportée sur secteur Barbana et mal reportée sur secteur Renonceau Sud, ancien zonage de la zone NCc, certains emplacements réservés ou servitudes (trouées, prescriptions architecturales...).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prescrire la révision simplifiée du POS pour rectification de l'erreur matérielle qui prendra en compte les éléments annulés par la modification n° 2 de 2005 relative au changement de destination des bâtiments agricoles et de lancer la concertation par le biais des moyens d'information suivants : affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études ; articles dans la presse locale et municipale ; mise à disposition du public pendant un mois en mairie d'un registre numéroté.

VI Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols : Rectification d'erreur matérielle - P.I.G. du programme de sécurisation du réseau RTE

Les services de l'état ont mené une modification du Plan d'Occupation des Sols devenue exécutoire le 25 juillet 2006, afin de prendre en compte le projet d'intérêt général (P.I.G) relatif au programme de sécurisation du réseau de transport d'énergie électrique dans le département du Rhône.

Cette procédure s'est appuyée sur le règlement révisé en 1989 mais n'a pas pris en compte :

- La modification exécutoire le 09/04/2001 sur les règlements des zones NA, NC, U et UI
- La modification exécutoire le 29/09/2005 sur le règlement de la zone NC
- La révision simplifiée exécutoire le 21/12/2005 pour l'extension de la zone de carrières NCc

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prescrire la révision simplifiée du POS pour rectification de l'erreur matérielle qui prendra en compte les modifications exécutoires du 09/04/2001 et du 21/12/2005 et la révision simplifiée du 29/09/2005 et de lancer la concertation par le biais des moyens d'information suivants : affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études ; articles dans la presse locale et municipale ; mise à disposition du public pendant un mois en mairie d'un registre numéroté.

VII Indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés - 2008

Montant mensuel minimum de l'indemnité réglementaire de logement due aux instituteurs NON LOGES ayant-droit au titre de l'année 2008, à savoir :

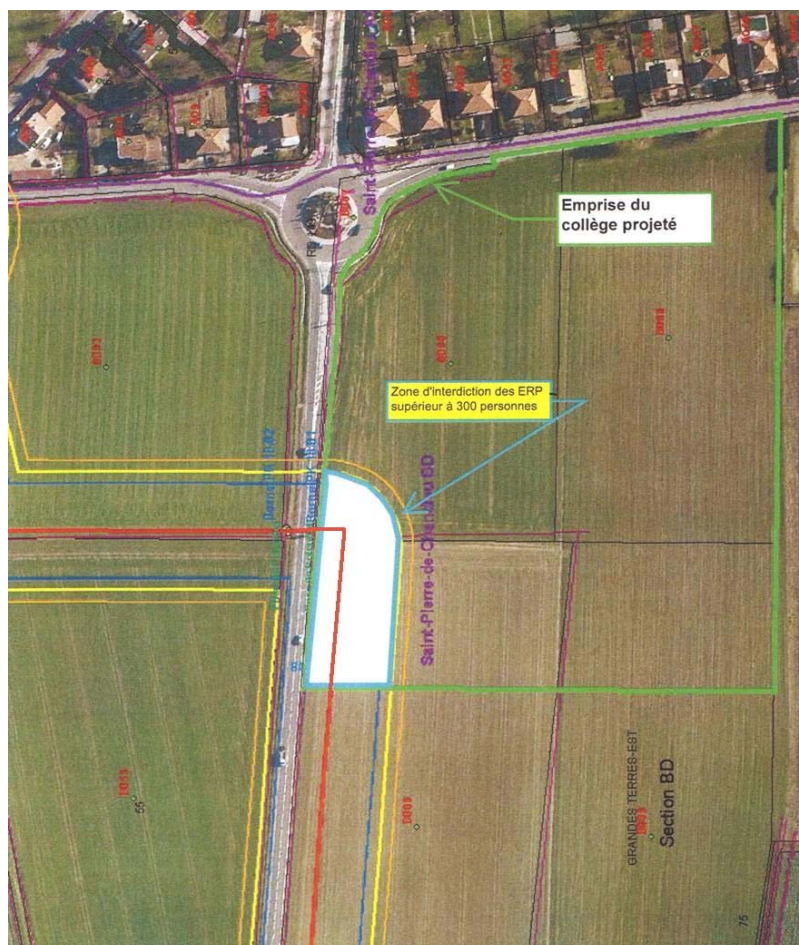
- 178.36 € par mois pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge,

- 222.95 € par mois pour les instituteurs mariés avec ou sans enfant à charge et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfant à charge.
Unanimité

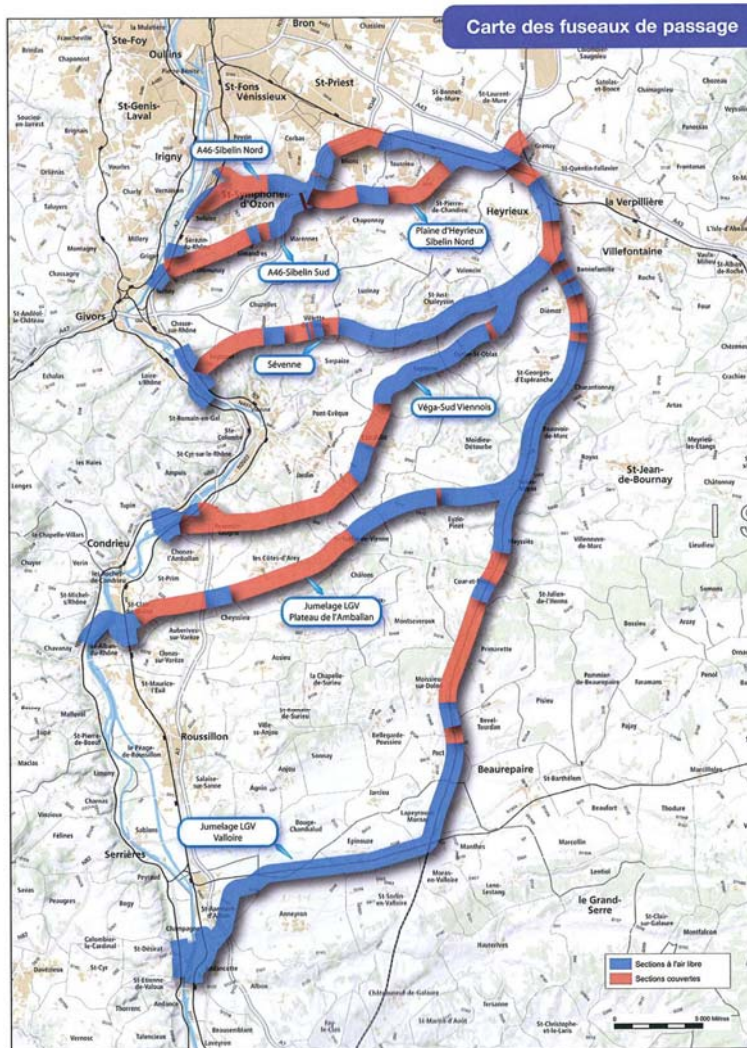
VIII Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire informa l'assemblée sur différents points notamment :

- Démission de Marie-Christine Grillandini, poste de conseillère municipale et d'adjointe.
- Terrain pour la construction du collège :
Historique par Monsieur le Maire des actions menées par la commune suite à l'installation du pipe line de CVM sur la commune (affaire déboutée par le Conseil d'Etat en 2001).
De nombreux projets ont vu le jour sur la commune malgré la présence du pipe line (Centre des Arts Camille Floret, Résidence Le Cadran...).
Ces réalisations ont été possibles suite à la mise en place d'un dallage sur le pipe line de CVM.
Comme le souligna Raphaël Ibanez, maire, "c'est une réelle chance de pouvoir construire un collège sur la commune et toutes les précautions seront prises afin que celui-ci puisse être construit sur le terrain envisagé."



- CFAL :
 Suite au comité de pilotage du contournement ferroviaire de Lyon, qui s'est tenu mardi 03 février 2009, 4 hypothèses de tracé sont conservées pour la partie sud du CFAL à savoir :
 Tracé jumelé à la ligne LGV
 A46 Sibelin Nord
 A46 Sibelin Sud
 Plaine d'Heyrieux Sibelin Nord, impactant directement notre commune.



- Commission extra municipale : Une commission extra municipale doit être mise en place dans les semaines à venir concernant la vidéosurveillance sur la commune.

Autres sujets évoqués : SCOT et rapport Balladur



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil municipal du Mardi 24 Mars 2009

I-Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Marie-Christine Grillandini, Monsieur le Maire a procédé à l'installation d'un nouveau conseiller municipal (le suivant sur la liste « Union pour St Pierre ») : Mr Franck Giroud.
Le Conseil Municipal a pris acte de la formalité

II-Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2009

III-Décision suite à la démission d'un adjoint

Suite au courrier reçu de la Préfecture, Monsieur le maire demande à l'assemblée de surseoir la décision de remplacement d'un adjoint afin de pouvoir repenser la répartition des tâches. 25 Voix pour et 2 abstentions

IV-Approbation des budgets primitifs : commune – eau - assainissement

Monsieur Gilles Poënsin, adjoint délégué aux Finances, présenta à l'assemblée, les grandes lignes du budget communal.
Dossier complet Finances dans la prochaine Revue municipale

Vote du Budget Principal 2009 par Chapitre

Section de Fonctionnement – 6 603 085,98 €

A – Dépenses / Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions

Liste « Réagissons pour St Pierre » sauf chapitre relatif aux subventions adopté par 18 voix Pour et 3 abstentions Liste « Réagissons pour St Pierre » (6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote : Mmes BALLY, MURILLO, PALME et Mrs IBANEZ, GIROUD, LEROY)

B – Recettes – 6 603 085,98 €/ Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions Liste « Réagissons pour St Pierre »

Section d'investissement – 7 331 606,00 €

Montant des Dépenses et Recettes adopté par 24 voix pour et 3 abstentions Liste « Réagissons pour St Pierre »

Vote du Budget Eau Potable 2009 par Chapitre

Le Budget Eau Potable s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de
Section exploitation : 366 462,75 €
Section d'investissement : 984 429,92 € dont 800 000 € de travaux sur le réseau

Vote du Budget Assainissement 2009 par Chapitre

Le Budget Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de
Section exploitation : 280 981,00 €
Section d'investissement : 770 070,83 € dont 642 000 € de travaux sur le réseau
Unanimité

V-Détermination des taux d'imposition 2009

Considérant que le produit assuré des 4 taxes directes locales permet l'équilibre du budget 2009, le maintien des taux d'imposition 2008 est proposé, à savoir :

Taxe d'Habitation :	8,36 %
Taxe Foncière (bâti) :	13,99 %
Taxe Foncière Non Bâti :	38,51 %
Taxe Professionnelle :	13,67 %

Des précisions sur la moyenne départementale pour les 3 taxes sont données à titre indicatif.

Unanimité

VI-Décision concernant le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le taux de la TEOM est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.
Cette taxe était précédemment collectée (jusqu'en 2007) par le SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné) pour le compte de la commune.
La commune prend désormais en charge les dépenses d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et perçoit directement cette taxe.
Pour 2009, le taux proposé est de 5.48 % (taux 2008 = 5.92 %)
Unanimité

VII-Révision de prix des surtaxes communales – eau et assainissement

(Part revenant à la commune, reversée par VEOLIA Environnement, concessionnaire des deux services publics)

Compte tenu de la bonne gestion des services et considérant que les principaux travaux d'investissement ont été réalisés, que l'inscription au budget primitif 2009 de crédits d'investissement suffisants a pu être effective, il est proposé de procéder à une

Minoration de 2 % de la part communale à compter de la prochaine facturation.

Surtaxe assainissement : de 0.5179 € le m³ à 0.5075 € le m³
Surtaxe Eau potable : de 0.6303 € le m³ à 0.6177 € le m³ pour les consommations entre 76 et 1000 m³.

Unanimité

VIII-Convention avec la commune de Toussieu pour entretien des espaces verts du giratoire du « Cheval Blanc »

Suite à l'aménagement du giratoire du Cheval Blanc en 1996, un accord a été conclu entre les Communes de Toussieu et de Saint Pierre de Chandieu visant à partager les frais occasionnés par la réalisation et

l'entretien des espaces verts sur ce giratoire.

Pour l'année 2008, le coût annuel est de 4 001.88 € soit 2 000.94 € à la charge de la Commune. Unanimité

IX-Conventions annuelles avec les associations « MJC Adosphère » et «L'Arbre qui danse »

Convention obligatoire avec les associations dont le montant annuel des subventions allouées est supérieur à la somme de 23 000 €.

MJC Adosphère : 69 220 €

L'Arbre qui Danse (Crèche Halte garderie) : 50 000 €

Unanimité (2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mme Murillo et Mr Giroud)

X-Extension de l'école maternelle – approbation des marchés de travaux

Montants des marchés de travaux : Estimation HT du Maître d'Œuvre

(Décembre 2008) : 691 930.30 € ; Montant HT après ouverture des enveloppes

(Mars 2009) : 595 027.16 €

Monsieur le Maire est chargé de signer les marchés et d'engager les formalités administratives. Unanimité

XI-Création d'une commission extra municipale relative au projet de vidéosurveillance

Suivant l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales,

«le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout

problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire

de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent

ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. »

Composition de la commission extra-municipale :

- Raphaël Ibanez Maire, Président de la commission
- Francis Clergeot Adjoint délégué chargé de la Voirie et de la Sécurité

Membres de la commission Sécurité :

- Céline Mathieu Conseillère municipale (UPSP)
- Daniel Torres Conseiller municipal (UPSP)
- Patrick Minchella Conseiller municipal (VSP)
- Robert Gorge Conseiller municipal (RPSP)

Membres extérieurs au Conseil Municipal :

- 1 membre représentant Association des Commerçants
- 1 membre représentant Association RESPECT Environnement
- 1 représentant Police municipale
- 1 représentant Gendarmerie
- Anthony Morin Directeur des Services Techniques
- Gérard Lardet Animateur
- 2 personnes supplémentaires (population St Pierre)

3 abstentions Liste « Réagissons pour St Pierre »

XII-Questions diverses.

SCI Amédée Ronin
Commissions municipales
CFAL
Occupation du parking de la salle pluraliste
Schéma de cohérence territoriale Val d'Ozon (9 communes)
Site des Portes du Dauphiné
Fréquentation du Site internet



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil municipal du Mardi 21 Avril 2009

I-Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2009

Unanimité

II-Compte rendu des délégations au Maire

Unanimité

III-Décision Modificative n° 1/2009 - Attribution de subventions

Les mouvements de crédits à inscrire au budget 2009 sont :

Affectation de la subvention pour participation à la journée Environnement du 4 Avril 2009 : 24 associations présentes, subvention répartie entre 161 personnes (103 adultes à 15 € ; 58 enfants (10 à 16 ans) à 10 €) avec un montant plafonné à 250 € maximum par association.

Une allocation de 20 € est attribuée aux conducteurs de véhicules (frais de carburant).

Total dépenses : 2 105 €

Virement de crédits (Subventions Maisons Familiales et Rurales)

Total : 330 €

Ouverture de crédits – Budget Assainissement :

Dépense : pose de clapet dans regard eaux usées Mairie

Recette : taxes de raccordement (divers Permis de construire)

Unanimité

IV-Approbation du règlement intérieur du Centre des Arts Camille Floret

Suite à la réunion de la commission « Vie associative » du 01 avril dernier et compte-tenu de l'ouverture très prochaine du Centre des Arts Camille Floret, le règlement d'utilisation du complexe est soumis à l'approbation du Conseil.

Le règlement vise à définir les conditions dans lesquelles les salles du complexe sportif et culturel seront mises à la disposition des associations sportives et culturelles locales.

Le complexe comporte quatre types de salles :

- v salle de spectacle Solange Veyet
- v salle de gymnastique et danse, rez de chaussée
- v salle enseignement musical
- v salle de musique Marcel Cottaz

Chaque association sera tenue de se conformer au règlement, lequel sera annexé

et fera partie intégrante de la convention de mise à disposition qui lui sera consentie. Les utilisateurs devront en outre respecter strictement l'arrêté de police pris par Monsieur le Maire de Saint-Pierre-de-Chandieu en vue de réglementer les conditions d'accès.

Unanimité

V-Avis sur l'adhésion de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) au SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné)

Par délibération du 18 décembre 2007, le conseil communautaire de la CAPI a décidé de demander son adhésion au SMND pour la compétence «collecte et traitement des déchets ménagers ».

Jusqu'à présent, la CAPI agissait par substitution des 18 communes qui étaient déjà membres du SMND avant la création de cet EPCI.

Cette adhésion permettra une uniformité de la gestion de la compétence sur l'ensemble du territoire de la CAPI. La conséquence pour le SMND est l'intégration des communes de CRACHIER et CHEZENEUVE au territoire.

Il appartient de se prononcer sur cette adhésion en qualité de membre du Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

Unanimité

VI-Installations classées – Avis sur la demande d'autorisation présentée par la Société Ziegler France à St Priest

Demande d'autorisation présentée par la société ZIEGLER France en vue d'exploiter une plate-forme de logistique et de messagerie dans la ZAC de la Fouillouse à Saint Priest.Elle comprendra un bâtiment d'entreposage de 5 000 m² et une messagerie de 5 990 m².

Les marchandises stockées : biens d'équipement ou de la grande distribution.

Enquête publique du 20 avril au 20 mai 2009.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis conforme à la décision de la commune d'accueil – 3 abstentions liste Réagissons pour St Pierre

VII-Autorisation au Maire pour déposer le Permis de Construire (bungalows MJC)

Afin de régulariser l'implantation temporaire (maximum 3 ans) de 4 bâtiments préfabriqués à la MJC Adosphère (superficie : 1 033 m²), un dossier de demande de Permis de Construire présenté par le bureau d'Architectes Archi Mont d'Or, pour le compte de la Commune, a été proposé.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer la demande et à déposer le permis de construire au nom de la Commune de ST PIERRE DE CHANDIEU.

VIII - Tirage au sort des Jurés d'Assises

Pour l'année 2010, ce sont 9 personnes âgées de plus de 23 ans et inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont été tirées au sort.

Philip LAST, Patrice FICHEUX, Raymond PAGLIARELLA, Cyril TRIJASSON, Sylvie DA CRUZ épouse FERNANDES, Denise MELO épouse BUGUET, Sandrine FILLON, Huguette DI-CICCO épouse GRANTURCO, Evelyne REVEYRAND épouse PRIVAS.

IX - Informations diverses.

Contournement Fret Ferroviaire :

« Le contournement ferroviaire passera par St Pierre de Chandieu ».

Présentation de différents plans et schémas issus du dossier de consultation Réseau ferré de France (Novembre 2008).

Les élus sont amers et très en colère suite à cette annonce.

« Les associations de défense, les élus et les habitants ont été trompés et désabusés depuis le début du projet. Nous ne parlons pas le même langage avec RFF : ils parlent finances, nous parlons impact sur les populations.

Nous allons continuer le combat en matière de négociations cette fois. »



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil municipal Mardi 02 Juin 2009

I - Décision suite à la démission d'un adjoint

Lors de la séance du 24 Mars 2009, Monsieur le Maire avait informé l'assemblée de la démission de Madame Marie-Christine GRILLANDINI, 3ème adjoint au Maire, à effet du 28 février 2009. Par délibération du même jour, le conseil municipal, sur proposition du Maire, a décidé de surseoir temporairement au remplacement de Madame GRILLANDINI.

Monsieur le Maire proposa à l'assemblée de désigner un nouvel adjoint qui prendra le 8ème rang dans l'ordre des adjoints, ce qui aura également pour effet de « remonter » l'ordre des autres adjoints.

Unanimité

II-Élection du 8ème Adjoint



Candidature : Didier Floret

19 voix Pour et 8 voix Contre

Didier Floret est nommé adjoint à l'agriculture, l'environnement et le cadre de vie.

III-Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2009

Unanimité

IV-Désignation d'un délégué auprès des syndicats ou de commissions consultatives

[SIEPEL – SMND – CLIS – CCE Aéroport]

Suite à l'élection du 8ème adjoint, il convient de procéder au remplacement (par vote à bulletin secret) de Madame GRILLANDINI, délégué titulaire auprès des syndicats ou commissions suivantes :

- SIEPEL : Syndicat intercommunal Eau Potable (délégué titulaire)
- SMND : Syndicat mixte nord Dauphiné (Ordures ménagères) titulaire

- CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance
(site déchets de la Fouillouse) délégué titulaire
- C.C.E : Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport
St Exupéry (délégué titulaire)

18 bulletins Oui, 5 bulletins Non et 3 bulletins blancs

V- Personnel communal – Transformation de postes

Pour permettre l'avancement de grade de plusieurs agents municipaux qui sont lauréats d'un examen professionnel ou suite à une promotion interne, une transformation des postes suivants est proposée :

- CONTROLEUR en CONTROLEUR PRINCIPAL (délib du 23/05/2006)
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1er classe en REDACTEUR
(délib du 17/01/2006)
- ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe en ADJOINT ADMINISTRATIF
1ère classe (délib du 20/06/2000)

Unanimité

VI- Personnel communal – Extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la rémunération des Heures Supplémentaires

Pour permettre la rémunération des heures supplémentaires des agents de catégorie B, (Mr MORIN – Mme TCHANG – Mme SCHILLING -), il fut proposé au conseil municipal de délibérer.

En effet, la délibération du 11 Février 1992 ne prévoyait la rémunération des IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) qu'aux agents de catégorie C.

Unanimité

VII-Personnel communal – Délibération fixant la journée de solidarité

La journée de solidarité a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Mme Véronique Murillo, adjointe déléguée chargée du personnel communal, propose que cette journée de solidarité soit instaurée le lundi de Pentecôte pour l'ensemble des agents communaux.

Les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire.

Unanimité

VIII-Régie de recettes du restaurant scolaire – Modification du mode de règlement

Par délibération en date du 22 Décembre 1992, le conseil municipal avait décidé que le recouvrement des produits des repas pris au restaurant scolaire serait effectué contre délivrance de quittances à souches (contre espèces ou chèques) à compter du 01 01 1993.

Pour faciliter le règlement des factures, les parents qui le souhaitent pourront désormais régler par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE.

Unanimité

IX-Cimetière communal – Révision de prix des concessions funéraires avec caveaux

Tous les caveaux et concessions installés en 2007 et dont les prix ont été fixés

par délibération du 10 juillet 2007, ont été attribués.
De nouveaux caveaux ont été posés par la marbrerie POLLET à St Priest.

Prix respectif des concessions proposées : caveau de 2 places avec concession trentenaire 2 m² (Tombe 4 et 4 bis / allée 6 bis – Tombe 1 / allée 7 et Tombe 3 / allée 13 bis) soit :
caveau à 2.215,00 € + concession à 167,70 € = 2.382,70 €
Unanimité

X-Convention avec le SMND pour mise en place de Points d'Apport Volontaire enterrés

Par délibération en date du 18 Décembre 2007, le conseil municipal avait décidé le remplacement des conteneurs de Cros Cassier par des conteneurs enterrés et chargé Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec le SMND pour une dépense de 16 722 Euros HT.

Du fait d'un changement de fournisseur, le SMND propose, pour procéder à l'installation de ces PAV, de signer une nouvelle convention pour un montant HT de 17 383.00 €

D'autre part, l'équipement en conteneurs enterrés est également envisagé sur le secteur du « Compagnon » au prix de 17 383.00 € HT.

3 abstentions Liste Réagissons pour St Pierre

XI-Domaine de Grange-Haute – Transfert de voies privées dans le domaine public

Par délibération du 21/12/1994, le conseil municipal avait approuvé le PRINCIPE du classement des voiries du Domaine de Grange Haute dans le domaine public de la Commune.

Par délibération du 03/04/2007, il avait accepté le principe de la cession gratuite des parties communes du lotissement

Par délibération en date du 26/02/2008, il avait approuvé les termes de la convention à intervenir entre le président de l'association syndicale et la Commune.

Une facture établie par l'entreprise BEAUFRERE au nom de l'association syndicale justifie la réalisation de travaux sur les réseaux EU et EP pour un montant TTC de 53 522.20 €. Conformément à la convention, le réseau d'éclairage public a fait l'objet d'un contrôle par le bureau Véritas et d'une mise en conformité des 32 candélabres par l'entreprise EYMONOT.

Compte tenu de la réalisation par l'association des travaux mentionnés dans la convention, il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à prescrire l'enquête publique préalable à la décision définitive du conseil municipal et à engager les formalités administratives correspondantes.

Mr Francis Clergeot ne prend pas part au vote (président du Conseil Syndical du lotissement)

Unanimité

XII-Projet de vidéosurveillance – Demande de subvention

Suite à la création d'une commission extra-municipale relative à un projet de vidéosurveillance sur le territoire communal, plusieurs réunions de travail ont été programmées et un dossier complet a pu être établi par Mr GREYL du Bureau d'Etudes CGSE.

Ce dossier peut faire l'objet d'une subvention de 25 % au titre du FIPD (fonds interministériel pour la prévention de la délinquance) soit, pour un montant de dépenses de 98 558.00 €, d'une aide de 24 639.50 €. Unanimité

XIII – Informations diverses

- Réunion d'information Respect Environnement Jeudi 04 Juin à 20h30
- Nouveau bureau PARFER
- Etat de catastrophe naturelle
- SCI Amédée Ronin
- Enquête sur le Lyon Turin
- Ouverture aux associations du Centre des Arts Camille Floret
- Prochain Conseil Municipal le Mardi 30 Juin 2009 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire ouvre les questions diverses aux membres du Conseil

"Vivons St Pierre" : ramassage des encombrants

"Réagissons pour St Pierre" : Zone industrielle (travaux Rond Point et attribution de numéro pour les entreprises de la Zone) et Communication Fret Ferroviaire



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil municipal Mardi 30 Juin 2009

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2009

Remarques de "Réagissons pour St Pierre" sur deux sujets évoqués dans les questions diverses en fin de conseil

Unanimité

II-Renouvellement du bail avec La Poste

Par délibération en date du 20 Juin 2000, le conseil municipal avait accepté le renouvellement du bail des locaux de LA POSTE **à effet du 1er Août 2000 pour une période de 9 ans se terminant au 31 JUILLET 2009.**

Il précise que le montant annuel du loyer avait été fixé à 124.450 Frs (18.972,28 €).

Par avenant en date du 01 Mars 2005, à effet du 1er Juillet 2005, le loyer avait été ramené à 12.582,36 € du fait de la restitution d'une partie des locaux à la collectivité (appartements du receveur)

Un nouveau bail commercial a été établi par LA POSTE aux conditions particulières suivantes :

- Surface totale 181,59 m² en rez-de-chaussée à usage de commerce,
- durée 9 ans à compter du 1er AOUT 2009,
- loyer annuel de 16. 350,60 €, payable trimestriellement,
- révision de prix annuelle (indice de base 4ème trim 08 – 1523).

Unanimité

III-Décision modificative n° 2 – exercice 2009

3 votes Contre Liste « Réagissons pour St Pierre » suite à la ligne concernant le remboursement Titre Recette encaissé par Erreur (Toussieu) d'un montant de 27 056.00 €

IV-Refinancement des prêts à taux révisable

Réaménagement des prêts à compter du 01/08/2009 (taux variables jusqu'à présent) : Taux fixe à 3,88 % pour une durée de 8 ans

Unanimité

V-Révision des prix des repas au restaurant scolaire et des tickets de la garderie périscolaire

Révision des tarifs à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2009 :

REPAS SERVIS AU RESTAURANT SCOLAIRE : + 1,5 % environ

- quotient inférieur à 305 €	2,80 € porté à 2,84 €
- quotient de 306 à 458 €	3,32 € porté à 3,37 €
- quotient de 459 € et +	3,88 € porté à 3,93 €
- repas personnes âgées ou extérieures	6,00 € porté à 6,09 €
- tarif spécifique enfants allergiques	2,00 €
- repas préparés pour la crèche	3,88 € porté à 3,93 €

TICKETS DE GARDERIE : + 1,5 % environ

2,00 € à 2,03 € soit 8,12 € la carte de 4.

8 Contre liste « Vivons St Pierre » et « Réagissons pour St Pierre » car la décision concernant la révision des prix n'a pas été prise lors d'une commission Petite Enfance

VI-Rapports annuels des services eau potable et assainissement

Le Conseil Municipal a prit acte de l'accomplissement de la formalité

VII-Informations diverses.

- Démolition de l'oratoire
- 25 juin : journée européenne de sécurité routière aux passages à niveau (RFF)
- Site internet : visites uniques depuis mars 2009
- Informations collègue
- Tracé du train Lyon/Turin
- CFAL
- Inauguration du Centre des Arts Camille Floret
- Vidéosurveillance
- Etude pour l'enlèvement des encombrants
- Prochain Conseil Municipal : Mardi 8 septembre 2009

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire ouvre les questions diverses aux membres du Conseil

"Vivons St Pierre" : PLU et Cirque

"Réagissons pour St Pierre" : Commissions



Ville de Saint Pierre de Chandieu

Conseil municipal Mardi 08 Septembre 2009

En ouverture de ce conseil municipal, Raphaël Ibanez rappela à la mémoire Monsieur Michel Berchoux, décédé le 14 juillet 2009

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2009

Remarques de "Vivons St Pierre" concernant vote point N°5, Monsieur Pascal Parent étant absent lors de ce conseil.

Unanimité

II-Compte-rendu des délégations du Maire (Avril à Juin)

Unanimité

III-Création d'un poste d'agent d'animation pour le temps des repas au restaurant scolaire

Pour faire face aux besoins en personnel, Véronique Murillo proposa la création d'un

- poste d'AGENT D'ANIMATION pour assurer la surveillance au restaurant scolaire et à la garderie péri-scolaire, si les effectifs le justifient.

Il s'agit d'un intervenant extérieur non titulaire, vacataire, chargé de fournir des prestations limitées dans le temps. L'agent sera rémunéré à la vacation (inférieur à un mi-temps) à compter du Lundi 7 Septembre 2009.

5 abstentions (4 liste "Vivons St Pierre" et 1 liste "Réagissons pour St Pierre")

IV-Installations classées – Avis du conseil sur le projet présenté par les Hospices Civils de Lyon (Unité de préparation alimentaire à St Priest – Zac de la Fouillouse)

Demande d'autorisation présentée par les Hospices Civils de Lyon en vue d'exploiter une unité centrale de préparation alimentaire et une unité de stérilisation centrale dans la ZAC de la Fouillouse, rue Nicéphore Niepce à Saint Priest.

La ville de Saint Priest n'a pas encore voté mais ils sont plutôt favorables.

Didier Floret propose de voter conformément à la décision de St Priest

Unanimité

V-Installations classées – Avis du conseil sur la demande présentée par la Société FRUIDOR (Augmentation de l'activité de la Mûrissierie située à Mions)

Demande d'autorisation présentée par la société Fruidor en vue de régulariser la situation administrative de l'augmentation notable de l'activité de la mûrissierie de bananes qu'elle exploite 4, rue Joseph Marie Jacquard à Mions. Mions devrait donner un avis favorable. Didier Floret propose de voter conformément à la décision de Mions.

Unanimité

VII-Informations diverses.

Ø Grippe H1N1

Premières mesures à l'école :

Remplacement des savons par des distributeurs de savon liquide

Remplacement des torchons essuie mains par des distributeurs de serviettes papiers.

Installation de nouvelles poubelles

Ø Commissions réunies depuis le dernier conseil municipal :

1. Bibliothèque Culture le 23 juillet 2008

2. Bibliothèque Culture le 26 Aout

3. Animation le 26 Aout

4. Associations le 26 Aout

Commissions à venir :

• Culture le 23 septembre

• Education enfance jeunesse le 24 septembre

• Communication le 10 septembre

• Animations locales le 22 septembre

• Bâtiments communaux novembre à confirmer

• Vidéo-PCS 17 septembre

Ø Prochains conseils municipaux (à confirmer) :

Jeudi 8 Octobre , Jeudi 5 novembre, Jeudi 3 Décembre

Pas de questions diverses des membres du conseil municipal



Conseil municipal Jeudi 08 Octobre 2009

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2009

Unanimité

II - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Murielle Brouquier, suivante sur la liste « Union pour St Pierre », ne souhaite pas prendre place au conseil municipal. Consultation auprès de la suivante sur la liste. Délibération reportée au prochain conseil

III - Modification des délégués du conseil municipal au sein du C.C.A.S.

Par délibération du 29 Avril 2008, l'assemblée avait procédé à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du CCAS.

Pour mémoire, le CCAS est administré par le Président (le Maire), et 4 membres élus par le conseil municipal.

Mme Annick BADIN – Mr Daniel TORRES – Mme Brigitte FOURNET – Mr Christian VITTORELLI ont été désignés en tenant compte de la représentation proportionnelle. Suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 6 Juillet 2009 (reçue en Préfecture le 3 Septembre 2009) de rectifier le nombre de sièges attribués aux listes « UNION POUR ST PIERRE » et « REAGISSONS POUR ST PIERRE », Monsieur Christian VITTORELLI (liste Réagissons pour St Pierre) n'est plus membre du conseil municipal.

Proposition : Robert Gorge : 22 Pour ; 4 abstentions

IV - Modification des délégués du conseil municipal au sein des associations

Mr Christian VITTORELLI (liste Réagissons pour St Pierre) avait été désigné en qualité de délégué suppléant au sein de l'école de musique Vincent d'Indy.

En conséquence, il convient de procéder à une nouvelle désignation du délégué suppléant au sein de cette association.

Proposition : Christine Poncet : 23 Pour ; 1 Contre ; 2 abstentions.

V - Compte-rendu des délégations du Maire (juillet à septembre)

Le conseil municipal a prit acte de la formalité

VI - Détermination de la rémunération des agents recenseurs

Depuis 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 8 ou 9 ans par l'INSEE a été remplacé par des enquêtes de recensement tous les 5 ans (pour les communes de moins de 10 000 habitants).

Pour le recensement 2010 des agents recenseurs seront recrutés. Ils bénéficieront de deux demi-journées de formation organisées par l'INSEE et seront encadrés par Mme TRUCHET Geneviève, désignée pour l'occasion « coordonnateur communal ».

Il appartient au conseil municipal de fixer le barème de rémunération de ces agents :

Barème 2005	proposition 2010	nbre estimé	coût
- 0.80 € la feuille de logement	1.00 €	1 763	1 763 €
- 1.00 € le bulletin individuel	1.20 €	4 500	5 400 €
		TOTAL	7 163 €

L'Etat versera une dotation forfaitaire fixée à 9276 € (le solde servant à couvrir les frais liés à la mise à disposition des agents municipaux DGS,coordonnateur..)

Unanimité

VII - Approbation de l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville – Régularisation.

Par acte d'engagement signé le 4 juillet 2005, Monsieur Guy MICHEL, maître d'œuvre a été chargé de la « mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation – extension de l'Hôtel de Ville de St Pierre de Chandieu ». Montant initial du marché 30 600 € HT.

L'avenant n° 1 présenté à l'assemblée et validé par la Commission Permanente d'Appel d'Offres, réunie le 23 septembre dernier, a pour objet de prendre en compte les modifications du programme en phase Avant Projet

Définitif ci-dessous :

- modification et remplacement de la charpente de la salle du conseil municipal et des mariages (coût des travaux 33 312,00 € HT),
- climatisation de ladite salle (coût des travaux 8 000.00 € HT).

Après négociation avec le maître d'œuvre qui a fourni les justificatifs des missions complémentaires effectuées, une proposition d'avenant n° 1 pour un montant HT de 5 054.21 € lui a été adressée le 15 Avril 2009. Mr MICHEL l'a acceptée le 21 Avril 2009. Unanimité

VIII - Convention au titre du C.A.E.

Suite à la mutation de l'agent administratif employé au service « ressources humaines » Madame Adeline Cochet a été recrutée à titre temporaire du 1er juillet au 30 septembre dernier.

Madame Cochet remplit les conditions pour bénéficier d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Unanimité

IX - Décision modificative n°03/2009

Régularisation dépenses futures - Unanimité

X - Désignation d'un conseiller municipal délégué à la Défense

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal.

Proposition : Véronique Murillo : 26 Pour

XI - Informations diverses.

Point sur les commissions

Grippe H1N1

Collège

Prochain conseil municipal : Jeudi 5 Novembre 2009

Conseil municipal Jeudi 05 Novembre 2009

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2009

Unanimité

II - Installation d'un nouveau conseiller municipal

Par courrier en date du 8 Septembre, reçu le 12 Septembre 2009, Monsieur le Préfet confirme la décision du Conseil d'Etat d'attribuer 20 sièges à la liste « Union pour Saint-Pierre ».

Madame Muriel BROQUIER est donc devenue conseillère municipale. Par courrier du 26 Septembre, reçu le 3 Octobre, Madame BROQUIER a fait part de son intention de ne pas siéger au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer le suivant de la liste « Union pour St Pierre » Monsieur Loïc DE BROUWER au sein du conseil municipal. (cf page "Les élus")

Le conseil municipal prend acte de la formalité.

III - Modification du nombre de commissions municipales

Par délibération en date du 29/04/2008, l'assemblée avait décidé la création des commissions municipales.

Après plus d'un an de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de scinder certaines commissions.

Délibération du 29/04/08	Proposition du 05/11/09
Éducation – Enfance – Jeunesse	Éducation – Enfance - Jeunesse
Bibliothèque Municipale – Culture	Bibliothèque – Culture
Finances – Marchés Publics	Finances – Marchés Publics
Commerce – Artisanat – Industrie	↳ Commerce ↳ Artisanat - Industrie – Zone Industrielle
Agriculture – Environnement – Cadre de vie	Agriculture – Environnement – Cadre de vie
Communication – Information – Nouvelles technologies	Communication
Animations locales – Vie associative – Jumelage	↳ Évènementiel – Animations locales ↳ Vie associative - Jumelage
Sécurité – Transports	Sécurité - Transports
Voirie – Réseaux – Urbanisme – Bâtiments & équipements municipaux	↳ Voirie – Réseaux ↳ Bâtiments & équipements municipaux ↳ Urbanisme
Affaires Sociales – Emploi	Social - Emploi

TOTAL = 10 COMMISSIONS	TOTAL = 14 COMMISSIONS
-------------------------------	-------------------------------

Unanimité

IV – Approbation de la composition des diverses commissions municipales

NOM DE LA COMMISSION	ADJOINT(S) DELEGUE(S)	UNION POUR ST PIERRE	VIVONS ST PIERRE (1)	REAGISSONS POUR ST PIERRE (1)
EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE	Véronique MURILLO	Claude BALLY Jacqueline LARGE Loïc DE BROUWER	Fernand FERNANDES	Christine PONCET
BIBLIOTHEQUE - CULTURE	Véronique MURILLO	Claude BALLY Jacqueline LARGE Céline MATHIEU	Fernand FERNANDES	Christine PONCET
FINANCES - MARCHÉS PUBLICS	Gilles POËNSIN	Philippe TRIBAUT Corinne LECLAIRE Cendrine RIBIER	Pascal PARENT	Christine PONCET
COMMERCE	Christiane GRANJON	Corinne LECLAIRE Cendrine RIBIER Jacqueline LARGE	Chantal PALME	Robert GORGE
ARTISANAT - INDUSTRIE - ZONE INDUSTRIELLE	Gilles POËNSIN	Corinne LECLAIRE Philippe TRIBAUT	Chantal PALME	Christine PONCET
AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	Didier FLORET	Philippe TRIBAUT Corinne LECLAIRE	Chantal PALME	Robert GORGE
COMMUNICATION	Richard BRIEL	Corinne LECLAIRE Philippe TRIBAUT	Brigitte FOURNET	Christine PONCET

EVENEMENTIEL - ANIMATIONS LOCALES	Richard BRIEL	Jacqueline LARGE Claude BALLY Loïc DE BROUWER Robert LEROY	Fernand FERNANDES	Christine PONCET
SÉCURITÉ - TRANSPORTS	Francis CLERGEOT	Céline MATHIEU Robert LEROY	Fernand FERNANDES	Robert GORGE
VIE ASSOCIATIVE –SPORTS- JUMELAGE	Christiane GRANJON	Jacqueline LARGE Daniel TORRES Loïc DEBROUWER Robert LEROY	Chantal PALME	Robert GORGE
VOIRIE - RESEAUX	Francis CLERGEOT	Robert LEROY Lionel VAIRAI Céline MATHIEU	Patrick MINCHELLA	Robert GORGE
BATIMENTS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Bernard FRANCES	Lionel VAIRAI Daniel TORRES Franck GIROUD	Patrick MINCHELLA	Robert GORGE
URBANISME	Bernard FRANCES	Franck GIROUD Cendrine RIBIER Céline MATHIEU	Patrick MINCHELLA	Robert GORGE
SOCIAL - EMPLOI	Annick BADIN	Céline MATHIEU Daniel TORRES Jacqueline LARGE Robert LEROY Franck GIROUD	Brigitte FOURNET	Christine PONCET

Vote à main levée - Unanimité

V – Domaine de Grange-Haute – Transfert des espaces communs dans le domaine public

Le Conseil Municipal avait approuvé :

- par délibération du 21/12/1994, le principe du classement des voiries du Domaine de Grange Haute dans le domaine public de la Commune.

- Puis par délibération du 03/04/2007, le principe de la cession gratuite des parties communes du lotissement après signature préalable d'une convention précisant les modalités de remise en conformité des réseaux et voiries par l'Association Syndicale

- Enfin par délibération en date du 26/02/2008, les termes de la convention

à intervenir entre le président de l'association syndicale et la Commune. L'enquête publique s'est déroulée du 14 septembre 2009 au 30 septembre 2009.

Aucune personne ne s'est présentée lors des permanences du Commissaire Enquêteur, aucun courrier ne lui a été adressé, et aucune remarque n'a été consignée sur le registre d'enquête publique.

Dans son rapport du 08 octobre 2009, le Commissaire Enquêteur a émis un AVIS FAVORABLE concernant ce projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, et propose d'approuver le projet de transfert des voies et équipements annexes dans le domaine public communal du DOMAINE DE GRANGE HAUTE tel qu'il a été soumis à l'enquête publique.

Deux élus ne prennent pas part au vote étant eux-mêmes intéressés :
Francis Clergeot et Fernand Fernandes
25 votes Pour

VI – Contrat de location – logement de gardien

La commune possède une maison individuelle type F4 située au 31 rue du Stade dans l'enceinte du parc des sports près de la salle pluraliste. Ce logement était précédemment loué à Mr FERRAZZOLI, adjoint technique, qui faisait fonction de « gardien » du complexe sportif moyennant un loyer mensuel de 441.69 € par mois.

Monsieur FERRAZZOLI a quitté le logement le 15 décembre 2007.

Suite au recrutement du nouveau gardien (Mr Franck NIBEL), il lui a été proposé d'occuper ce logement à compter du 1er novembre 2009, moyennant un loyer revalorisé de 550 € par mois, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

Le contrat de location stipule que : « en cas de cessation d'emploi au service de la commune le locataire sera tenu de laisser libre le logement dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de cessation des fonctions ».

Unanimité

VII - Approbation des procédures de révision simplifiées du P.O.S n° 2

Le conseil municipal avait approuvé par délibération du 03 mars 2009 :

- le principe de la révision simplifiée du P.O.S. n° 2 pour rectification de l'erreur matérielle survenue à l'occasion de la reproduction du plan de zonage lors de la modification n° 2 de 2005 relative au changement de destination des bâtiments agricoles,

- le lancement de la concertation et la délégation à Monsieur le Maire

relative à l'élaboration technique du dossier.

Les personnes publiques ont été associées à l'examen conjoint du projet et la réunion du 12 juin 2009 a fait l'objet d'un compte-rendu annexé au dossier d'enquête publique. Le document initial a également été modifié en fonction de leurs observations.

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif

et par arrêté du 07 juillet 2009, Monsieur le Maire a prescrit une enquête publique

d'un mois qui s'est déroulée du 14 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclus. Conformément à cet arrêté une nouvelle diffusion de l'information a été mise en place. A la fin de l'enquête publique le registre contenait trois observations qui ne relèvent pas de l'objet étudié.

Dans son rapport du 22 octobre 2009 le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision simplifiée du POS N° 2.

Unanimité

Approbation des procédures de révision simplifiées du P.O.S n°3

Le conseil municipal avait approuvé par délibération du 03 mars 2009 :

- le principe de la révision simplifiée du P.O.S. n° 3 pour rectification d'erreur matérielle en vue de réintégrer les modifications et révisions simplifiées annulées lors de la modification de 2006 menée par RTE pour prendre en compte le projet d'intérêt général (P.I.G.) relatif au programme de sécurisation du réseau de transport d'énergie électrique,

- le lancement de la concertation et la délégation à Monsieur le Maire relative à l'élaboration technique du dossier.

Les personnes publiques ont été associées à l'examen conjoint du projet et la réunion du 12 juin 2009 a fait l'objet d'un compte-rendu annexé au dossier d'enquête publique. Le document initial a également été modifié en fonction de leurs observations.

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif

et par arrêté du 07 juillet 2009, Monsieur le Maire a prescrit une enquête publique d'un mois qui s'est déroulée du 14 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclus.

Conformément à cet arrêté une nouvelle diffusion de l'information a été mise en place.

A la fin de l'enquête publique le registre ne contenait aucune remarque.

Dans son rapport du 22 octobre 2009 le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision simplifiée du POS N° 3.

Unanimité

VIII – Rapports annuels des syndicats intercommunaux

Le Conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité

Point rajouté à l'ordre du jour :

Création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants approuve, à l'unanimité, la création d'un Conseil Municipal des Enfants. Evoquée lors de commissions, sa mise en

place est imminente puisque les enfants des classes de CM1 et CM2 sont appelés au vote le Mercredi 18 novembre de 9h00 à 11h30, Hôtel de Ville. La mise en place du conseil se fera lors de la séance du mercredi 25 novembre à 10h30, Hôtel de Ville.

"Hormis les projets liés à l'enfance, ce CME permettra d'apporter le regard des enfants sur notre vie au quotidien", Raphaël Ibanez.

IX – Informations diverses

- Présentation au Conseil Municipal du nouveau gardien du complexe sportif : Mr Franck Nibel
- Les Commissions
- SCI Amédée Ronin
- Collège : point sur l'avancement du dossier
- Contournement ferroviaire
- Vidéosurveillance
- Intranet du Rhône
- Manifestations à venir

Prochain conseil municipal le Jeudi 03 décembre à 20h00.



Conseil municipal Jeudi 03 Décembre 2009

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2009

Unanimité

II - Extension de l'école maternelle – approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux

N° FICHE	N° LOT	ENTREPRISE	TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PROPOSÉS/VALIDÉS	MONTANT HT
1	1	PEIX	Mise en place de barrières côté école primaire	585,00 €
2	8	JOSSERAND	Ajout prises tél. bungalows	702,50 €
3	8	JOSSERAND	Cablage informatique bungalows	1 659,26 €
4	1	PEIX	Création d'un cheminement extérieur	7 293,96 €
5	1	PEIX	Ouverture supplémentaire entre vide sanitaire existant et vide sanitaire créé	1 611,72 €
			TOTAL	11 852,44

Unanimité

III - Mise en place d'un régime indemnitaire pour le personnel communal

Délibération relative à la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents communaux, fixant les modalités d'attribution des agents de la commune.

Les agents concernés sont les fonctionnaires recrutés et rémunérés par la commune en qualité de stagiaires, de titulaires ou de contractuels.

Les agents non titulaires bénéficient du régime indemnitaire à condition qu'ils soient nommés sur un emploi relevant d'un cadre d'emploi concerné par le régime indemnitaire et qu'ils bénéficient d'un contrat d'une durée d'au moins 10 mois (année scolaire)

Unanimité

IV - Modification du temps de travail d'un agent

Du fait du décret « Darcos » de 2008, le nombre de jours de classe a été porté de 152 à 141 jours pour une année scolaire.

Les agents des écoles travaillant à temps complet sur une base « annualisée » doivent réaliser des heures « complémentaires » pour compenser la diminution de jours de classe.

Nous leur avons proposé d'effectuer des services auprès des enfants accueillis pendant les vacances scolaires au centre de loisirs.

Un agent n'a pas souhaité participer et a demandé que son temps de travail soit réduit à partir du 1er janvier 2010.

Considérant que rien ne s'oppose à donner satisfaction à l'agent, Mme MURILLO propose à l'assemblée de :

- Ø porter le temps de travail du poste d'ASEM créé par délibération du 22/05/1989 de 100 à 95 % autrement dit que le temps de travail sera ramené de 35 h à 33 h 25 hebdomadaires annualisées.
 - Ø La réduction étant inférieure à 10 % l'avis du Centre de Gestion n'est pas à solliciter.
- 5 abstentions Liste "Vivons St Pierre"

V - Création de 2 postes de vacataires pour la distribution du bulletin municipal

Par délibération du 17 Janvier 2006, le précédent conseil municipal avait créé un poste d'agent VACATAIRE pour la distribution du bulletin municipal. Compte tenu de la fréquence et du nombre croissant de documents à distribuer et considérant qu'il convient de pallier à l'éventuelle absence pour maladie du vacataire désigné afin de ne pas retarder la diffusion des informations

Il est proposé à l'assemblée de :

- Ø créer deux autres postes de vacataires chargés de la distribution des publications de la collectivité,
 - Ø charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents à effet du 1er janvier 2010,
 - Ø confirme la précédente délibération du 26/02/2008 fixant le prix des vacances à – 245 € pour la distribution d'un seul document et à 190 € par document supplémentaire.
- 7 Contre (5 pour "Vivons St Pierre" et 2 "Réagissons pour St Pierre")

VI - Décision modificative n°4 – Exercice 2009

Unanimité

VII - Bail avec Orange pour une station relais téléphone mobile

Dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, Orange doit procéder pour l'exploitation de ces réseaux à l'implantation d' « Equipements Techniques » au lieu-dit « Les Dames », Saint Pierre de Chandieu – Parcelle cadastrée numéro 11 section ZN.

Par « Equipements Techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant une station relais, à savoir notamment et selon la

configuration des lieux, un ou des support(s) d'antennes, des antennes, des câbles et chemins de câbles, des armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de communications.

En contrepartie de la mise à disposition des emplacements par la Commune, Orange s'engage à verser une redevance annuelle d'occupation payable d'avance, chaque année au premier janvier d'un montant de 1 500,00 € nets
Unanimité

VIII - Modification du P.O.S. - Lancement de la procédure

La commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols dont la révision générale a été approuvée par délibération du conseil municipal du 26 janvier 1989. Une nouvelle procédure de modification du P.O.S est engagée, visant à :

- Mettre en conformité le règlement du POS avec les règles issues de l'ordonnance du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,
 - Inscrire l'obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification des clôtures,
 - Créer un sous zonage UD : seuls deux lotissements déjà construits, en l'occurrence le « Domaine de Grange Haute » au lieu-dit les Granges et les « Prés de Charmy » au lieu-dit Mollet seraient classés en zone Ud et pourraient bénéficier d'un Coefficient d'Occupation des Sols à 0,40 ce qui permettrait aux résidents d'envisager l'extension de leur habitation.
 - Rédiger un article 11 général valable pour l'ensemble des zones, à l'exception de la zone UI et du cas particulier des bâtiments agricoles identifiés comme pouvant changer de destination en zone NC
 - Toilettier le règlement des quelques illégalités qu'il comporte.
- Délibération de principe à effectuer avant le 31 décembre 2009.
Unanimité

IX - Charte d'utilisation des panneaux lumineux

Les panneaux offrant un accès facile à l'information, leur but est de :

- Développer l'information et permettre à toute personne circulant sur la commune d'avoir accès aux informations d'intérêt général et local, liées à la vie de la commune,
- D'informer sur les actions préventives ou des situations de crise prioritaires,
- De communiquer dans le domaine culturel, sportif ou social, des informations ayant un caractère d'intérêt communal, ouvert au public.

Lors de leur première demande, les associations devront fournir leur justificatif de statut (loi 1901) ainsi que la copie du Journal Officiel dans lequel l'association a été publiée.

Les messages seront validés par la Mairie avant diffusion.

Unanimité

X - Installations classées – Dossier SCI Parc des Lumières à Saint-Priest

Ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SCI Parc des Lumières en vue d'exploiter un entrepôt logistique dans

la ZAC de la Fouillouse – 689, rue Nicéphore Niepce à Saint Priest.
Capacité de stockage : de l'ordre de 20 100 tonnes. Les marchandises stockées peuvent être des matériaux combustibles papiers, bois, plastiques, alimentaires secs ou incombustibles (vaisselle, matériaux de construction...)
Superficie du terrain : 35 625 m²
Le site est situé à proximité d'axes de circulation importants, le trafic lié à l'activité du site sera d'environ 50 camions par jour.
Saint Priest ne s'étant pas encore prononcé sur le dossier, Raphaël Ibanez propose à l'assemblée de suivre le vote de la commune de St Priest. Unanimité

XI - Avenant au contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales

Par délibération du 12 Décembre 2006, le conseil municipal a approuvé un CONTRAT ENFANCE JEUNESSE signé le 21/12/2006 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon et la Commune, en vue de bénéficier de subventions de fonctionnement pour les places nouvellement créées à la Crèche halte-garderie « L'arbre qui danse ». Un avenant a été validé en séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2008 pour intégrer le RAM (relais assistantes maternelles) dans le dispositif de subvention.

Pour associer également l'accueil de Loisirs « Adosphère », au contrat CEJ, à compter du 1^{er} janvier 2010, il convient d'autoriser le Maire à signer un avenant au CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) et éventuellement tout autre avenant ultérieur.

Unanimité

XII - Informations diverses

- Commissions
- Collège
- CFAL
- Vidéo surveillance